

**MAIRIE DE PERS-EN-GÂTINAIS**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 Mai 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf mai à 19 heures 15, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mai 2015 en séance ordinaire par M. BORGIO Gilbert, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

*Etaient présents :*

M. BORGIO Gilbert – Mme BOUTISSEAU Nadège — M. BOUSSIN Serge –  
Mme BRUNI Virginie – M. LOFFROY Bruno – M. SUBERVILLE Arnaud –  
Mme HAMON Nadège  
Arrivée de Monsieur Grégory BORGIO à 19h30

*Etaient absents excusés :*

Mme BOLLE Joëlle qui a donné pouvoir à M. LOFFROY Bruno,  
M. CHÉREAU Jean-François.

\*\*\*\*\*

Monsieur Gilbert BORGIO ouvre le conseil municipal à 19h15.

Nomination d'un secrétaire de séance, M. Arnaud SUBERVILLE.

Approbation du dernier compte-rendu : adopté par tous sauf l'abstention de Mme HAMON qui était absente au précédent conseil.

M. le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Décision modificative
- Modification statut du SAR
- Demande de subvention pour la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels au fonds national de prévention (FNP) de la CNRALC

Cette demande est acceptée par le conseil.

**1 – Décision modificative**

Suite à une erreur d'imputation sur le compte 752. Une diminution de 2 000 € au chapitre 042, avec une augmentation au chapitre 75.

Le vote :

Pour : 8 voix

Contre : 0

Abstention : 0

## **2 – Modification de statuts du S.A.R.**

Suite au déménagement du SPANC dans les locaux des services techniques du SAR, le Comité a décidé de modifier les statuts du Syndicat afin d'établir son siège social à Chuelles.

Le vote :

Pour : 8 voix

Contre : 0

Abstention : 0

## **3 – Demande de subvention pour la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels au fonds national de prévention (FNP) de la CNRALC**

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans Document Unique.

Un vote à l'unanimité : Pour.

Monsieur BOUSSIN Serge propose de réaliser le plan d'évacuation de notre salle polyvalente.

## **4 – Vote des subventions : comité des fêtes, C.C.A.S. et Associations**

La cotisation à la S.P.A. de Chilleurs-aux-Bois pour 74.71 € sera reconduite.

Une proposition pour le Comité des Fêtes identique à 2014, soit 500 €

Madame BOUTISSEAU, trésorière du comité de fêtes, annonce un bénéfice de 750 € lors du dernier vide-grenier.

Un vote à l'unanimité : Pour.

Aucune subvention pour le C.C.A.S., voué à être dissout.

Une proposition pour l'association PUMA (championnat du Monde, d'Europe...) de 500 €, identique à 2014.

Le vote :

Pour : 8 voix

Contre : 0

Abstention : 1

Un courrier de M. et Mme BIRÉ est lu concernant une demande de participation de la commune pour les leçons de piano de son enfant à Courtenay, bénéficiant d'un tarif extérieur. La commune n'a jamais participé à cette aide.

Diverses demandes ont été mentionnées, Adapei, Clic....

La commune verse des subventions uniquement aux associations de Pers-en-Gâtinais.

## **5 – Aménagement de l'Office : table en inox et étagère**

Un devis a été reçu d'une société de Ferrières-en-Gâtinais dont le gérant habite notre commune. Le montant est de 475 € H.T. sans la pose.

Monsieur Boussin Serge demande pour quelle raison la commission des travaux n'avait pas été convoqué pour le transfert de l'armoire du comité des fêtes de l'office à la salle des associations.

Monsieur le Maire répond que le sujet avait été souligné lors du précédent conseil.

Le plan de la table en inox est distribué aux conseillers.

Un vote à l'unanimité Pour l'achat de la table en inox et de l'étagère.

## **6 – Mise en place d'un service commun : service urbanisme mutualisé à la C.C.B.C.**

Conformément à ce qui a été décidé lors de la commission urbanisme et logement du vendredi 13 mars 2015, une convention est proposée en vue de créer un pôle d'instruction des actes d'urbanisme au sein de la C.C.B.C. suite à désengagement de l'Etat.

La ville de Courtenay garde son service d'urbanisme.

Une participation d'environ 130 € par dossier sera à la charge des communes.

Un vote à l'unanimité : Pour.

## **7 – Indemnisation de Monsieur Bruno LOFFROY (épareuse)**

Monsieur LOFFROY a utilisé le tracteur de la commune environ 25 heures et ne souhaite pas facturer ce service à la commune.

Il a employé son tracteur pour environ 11 heures. Monsieur le Maire propose de régler les frais de matériel.

Une facture sera fournie prochainement après indication de la Cuma du tarif horaire.

## **8 – Sécurité Routière : achat de panneaux**

La commission sécurité routière sera convoquée rapidement.

## **9 – Compte rendu de la première réunion du S.I.V.L.O.**

Monsieur le Maire a assisté à la première réunion du S.I.V.L.O.. Un rappel d'une cotisation de 2 € par habitant pour cette adhésion.

Un état des lieux de la Sainte Rose sera réalisé afin de mettre en état notre rivière.

La commission des travaux sera programmée avec le S.I.V.L.O.

Cet organisme emploi des C.A.T. pour la réalisation des travaux.

Monsieur LOFFROY Bruno souligne que toutes les communes ne sont pas adhérentes comme par exemple Rosoy le Vieil.

## **10 – Compte rendu de réunions extérieures**

- Toiture de l'église :

Nous devons récupérer environ 25 000 € de la Fondation du Patrimoine suite à la réalisation des travaux de l'église après avoir fourni le plan de financement définitif du projet.

- Travaux sur la RD 146, extension eau potable et remplacement de canalisation vétuste :

Les travaux sont prévus en septembre 2015 pour 11 000 € à la charge de la commune.

- Assurance Mairie :

Un comparatif est à l'étude pour les mêmes garanties avec SMACL (Crédit Agricole) avec environ 1 200 € de moins.

- Etat des lieux des établissements recevant du public :

Une estimation de 735 € avec une possible subvention du C.D.G. 45 de 680 €.

- Recensement 2016 :

Un recensement est programmé du 21 janvier au 21 février 2016.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Véronique BEAUVALET.

- Chenil :

Une conseillère propose de fournir un chenil gracieusement (2X3.5) afin d'accueillir les chiens errants avant l'intervention de la S.P.A..

## **11 – Questions diverses**

Ce week-end, une journée portes ouvertes de la MARPA à Ervauville.

Une réunion Pays du Gâtinais est programmée début juillet. Le compte rendu sera envoyé aux conseillers.

La Loi Notre : suppression des petites communes. Une photo sera prévue devant le panneau de Pers-en-Gâtinais et envoyée à l'A.M.F..

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 21h25

Secrétaire de séance,  
Monsieur Arnaud SUBERVILLE

Monsieur le Maire,  
Monsieur BORGIO Gilbert